



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 juillet 2025 à 19h00, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents:

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5

Est aussi présente : Madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière

Madame la conseillère Marielle Cousineau Fortin a motivé son absence.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 2023-101.

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

0.1 Adoption de l'ordre du jour

0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025

100 Administration générale

100.1 Demande d'appui MRCVG – Résolution 2025-R-AG238 – Demande au ministre de la Cybersécurité et du numérique – Couverture cellulaire et internet

100.2 Liste des immeubles devant être vendus – Vente pour taxes 2025

100.3 Modification à la résolution 2019-04-066

100.4 Modification à la résolution 2025-05-105

100.5 Modification à la résolution 2025-05-106

100.6 Modification à la résolution 2025-05-107

200 Ressources financières

200.1 Liste des déboursés et des comptes à payer du mois de juin 2025

200.2 Dépôt des rapports financiers (balance de vérification)



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

300 Ressources humaines

300.1 Entérinement d’embauche d’un journalier

300.2 Fin de la période de probation employé 70-0028

400 Ressources matérielles et immobilières

500 Sécurité publique

500.1 Autorisation de signature – Addenda entente Ville de Gracefield
(Compresseur)

500.3 Autorisation de dépense – Stationnement bureau municipal

600 Réseau routier, transport

700 Gestion du territoire

700.1 Entérinement de dépense – Firme QDI

700.2 Projet de règlement – Modification du règlement 2018-063 Concernant les animaux

700.3 Autorisation de dépense – Tests d’eau ALIE

700.4 AJOUT – Camion cuisine sur le territoire de la municipalité de Blue Sea

800 Service à la collectivité

800.1 Autorisation de dépense – Don à l’activité Choralie 2025

800.2 ~~REPORTÉ~~ Autorisation de dépense – Terrain de Pickle Ball

800.3 Autorisation de dépense – Blue Sea en Fête

800.4 Autorisation de dépense – Organisme de participation des parents de Blue Sea

900 Varia

1000 Correspondance et rapport de comité

1100 Période de questions

1200 Fermeture de la séance

2025-07-142

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et résolu :

Que la séance ordinaire du Conseil de ce 2 juillet 2025 soit ouverte à 19h00 en présence de six contribuables.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2025-07-143

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Houde et résolu :

Que l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 2 juillet 2025 avec les ajouts et retraits soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2025-07-144

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Houde et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-07-145

APPUI À LA MRCVG – RÉOLUTION 2025-R-AG238 DEMANDE AU MINISTRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE – COUVERTURE CELLULAIRE ET INTERNET

Considérant la réception de la résolution 2025-R-AG238 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour une demande au ministre de la Cybersécurité et du numérique – Couverture cellulaire et internet;

Considérant que les élus de la municipalité de Blue Sea sont en accord avec cette résolution;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michael Simard et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea appui la résolution de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution leur soit acheminée.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2025-07-146

LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS – VENTE POUR TAXES 2025

Considérant que la directrice générale, greffière-trésorière soumet au conseil municipal, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michael Simard et résolu :

Que ledit état soit et est approuvé par le conseil municipal et que la directrice générale, greffière-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées le 6 novembre 2025.

D'autoriser madame la directrice générale, greffière-trésorière Julie Thérien et monsieur le maire Laurent Fortin à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-07-147

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2019-04-066 – PRÉSIDENCE DE L'ASSOCIATION DU PARC RÉGIONAL DU MONT MORISSETTE

Considérant la nécessité d'apporter certaines modifications à la résolution 2019-04-066;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea désire modifier la résolution 2019-04-066 afin de retirer les paragraphes suivants :

« CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions avec M. Richardson en lien avec son retour à la présidence, la municipalité s'engage, à la demande du comité d'administration, à ce que toute offre de service ou projet concernant le Parc du mont Morissette et ses activités, soit soumis au comité d'administration pour étude en but d'émettre leurs recommandations au conseil de la municipalité, participant ainsi au processus décisionnel en ce qui concerne le Parc régional du mont Morissette; »

« QU' à l'avenir, toute demande, tout projet ou toute offre de service concernant le Parc régional du Mont Morissette ou ses activités soit soumis au comité d'administration de l'Association pour étude et recommandation, et que le comité d'administration de l'Association fera partie intégrante du processus décisionnel concernant les projets et activités du Parc régional du Mont Morissette; »

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea est le seul décideur pour les offres de services et le projet concernant le Parc du Mont-Morissette.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea peut partager et donner de l'information au comité d'administration, mais n'est aucunement obligé à le faire.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-07-148

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2025-05-105 – NOMINATION À TITRE DE SIGNATAIRE ET ADMINISTRATEUR

Considérant que la résolution 2025-05-105 doit être modifiée afin que la nouvelle directrice des finances soit nommée ;

Considérant la nécessité d'avoir une personne autorisée à agir en remplacement de la directrice générale:

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea nomme madame Cindy Morin à agir en cas d'absence de la directrice générale à titre d'administrateur auprès des organismes suivants: ClicSécur auprès des instances gouvernementales du Québec tel que, la CNESST, le MAMH, Emploi-Québec, les programmes gouvernementaux de la TECQ et toutes autres subventions ou programmes du gouvernement provincial, site Re Web pour les relevés d'emplois en ligne, toutes subventions et programmes du gouvernement fédéral et à l'Agence de Revenu du Canada.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-07-149

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2025-05-106 – RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUE – REVENU QUÉBEC

Considérant la nécessité de faire certaines modifications à la résolution 2025-05-106;

Considérant la fin d'emploi de la Directrice des finances en date du 25 avril 2025;

Considérant la nécessité d'avoir une personne autorisée à agir en remplacement de la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Dénomme et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea nomme madame Cindy Morin à agir en cas d'absence de la directrice générale pour :

- Remplir les rôles et responsabilités du responsable des services électronique décrit dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises,



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- Consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (téléphone, en personne, par la poste et l'entremise des services en ligne);

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-07-150

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2025-05-107 – REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR REVENU QUÉBEC

Considérant qu'une modification doit être faite à la résolution 2025-05-107;

Considérant la fin d'emploi de la Directrice des finances en date du 25 avril 2025;

Considérant la nécessité d'avoir une personne autorisée à agir en remplacement de la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Lacroix et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Blue Sea nomme madame Cindy Morin à agir en cas d'absence de la directrice générale pour :

- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou procuration;
- À consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur les taxes d'accises et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne)

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



200 RESSOURCES FINANCIÈRES

2025-07-151

ADOPTION DES SALAIRES, LISTE SÉLECTIVE DES CHÈQUES ET LES PRÉLÈVEMENTS PAYÉS EN JUIN 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que les déboursés de juin 2025 soient adoptés, à savoir :

Comptes payés et prélèvement (incluant remises)	374 086,99 \$
Remises mensuelles	Remises provinciales : 19 274,19 \$ Remises fédérales : 7 890,60 \$ CARRA : 1 340,14 \$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	26 689,77 \$
Chèque annulé	4633, 4646, 4645, 4659 et 4660

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Dépôt par la directrice générale, greffière-trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 30 juin 2025.

300 RESSOURCES HUMAINES

2025-07-152

ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER

Considérant qu'un poste de journalier est devenu vacant suite à une démission;

Considérant la nécessité d'engager un nouveau journalier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Dénommé et résolu :

D'entériner l'embauche de monsieur Benoît Lavergne à titre de journalier en date du 9 juin 2025.

Que les conditions de travail soient celles édictées dans le document de la Municipalité de Blue Sea à cet effet.

Il est de plus résolu d'autoriser, madame la directrice générale Julie Thérien, à signer tous les documents afin de donner plein effet à la présente résolution.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-07-153

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – EMPLOYÉ 70-0028

Considérant que l'employé numéro 70-0028 a terminé sa période de probation le 3 juin dernier;

Considérant la recommandation au Conseil de la directrice générale pour accepter la permanence pour cet employé.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu :

Que le Conseil accepte la fin de la probation au 3 juin 2025 et confirme l'emploi permanent de l'employé 70-0028 auprès de la Municipalité de Blue Sea.

Que les conditions de travail soient celles édictées dans le document de la Municipalité de Blue Sea à cet effet.

Il est de plus résolu d'autoriser, madame la directrice générale Julie Thérien, à signer tous les documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

500 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-07-154

AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA ENTENTE DE FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICE INCENDIE

Considérant que la municipalité de Blue Sea a présentement une entente de fourniture mutuelle de service incendie avec la Ville de Gracefield;

Considérant que la Ville de Gracefield a fait l'acquisition d'un système de compresseur;

Considérant que la Municipalité de Blue Sea souhaite déboursier les frais annuels de 500,00\$ pour l'utilisation de cet équipement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michael Simard et résolu,

Que le Conseil autorise monsieur le maire Laurent Fortin et madame la directrice générale Julie Thérien à signer tout document permettant de donner effet à la présente résolution.

D'autoriser une dépense annuelle de 500,00\$ pour les frais d'utilisation.

D'envoyer une copie de la présente résolution à la Ville de Gracefield.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-07-155

AUTORISATION DE DÉPENSE – STATIONNEMENT BUREAU MUNICIPAL

Considérant que le stationnement adjacent au bureau municipal doit être refait;

Considérant que nous avons reçu une soumission pour effectuer les travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu,

Que la municipalité autorise une dépense au montant de 6 600,00 \$ plus les taxes applicables au fournisseur Carrière Clément Tremblay et fils enr. pour le matériel nécessaire et effectuer les travaux.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

700 GESTION DU TERRITOIRE

2025-07-156

ENTÉRINEMENT DE DÉPENSE – INSPECTION DE LA TOUR D'OBSERVATION – MONT MORISSETTE

Considérant que suite à des travaux d'entretien, l'exécutant a décelé des parties endommagées;

Considérant que le Conseil désire assurer la sécurité des utilisateurs;

Considérant qu'une demande de prix a été faite auprès de trois compagnies pour inspecter la structure de bois;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michael Simard et résolu,

Que le Conseil de la municipalité de Blue Sea entérine une dépense au montant de 8 200,00 \$ plus les taxes applicables pour l'inspection de la structure de la tour d'observation du Mont-Morissette.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 2025-115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-063 CONCERNANT LES ANIMAUX



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Houde, voulant que le règlement no 2025-115 « Règlement modifiant le règlement 2018-063 concernant les animaux » a été déposé auprès des membres du Conseil pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le présent règlement est pour abroger les articles qui sont maintenant applicables avec le règlement 2025-410 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Le projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil, lors du dépôt de l'avis de motion, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-07-157

AUTORISATION DE DÉPENSE – TEST D'EAU ASSOCIATION DU LAC-DES-ILES-EST

Considérant qu'une demande a été faite de l'association pour la protection du Lac-des-Iles afin que la municipalité assume les frais pour les tests d'eau 2025;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Dénommé et résolu,

Que la municipalité autorise la dépense pour effectuer les tests d'eau pour l'association du Lac-des-Iles-Est pour l'année 2025.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-07-158

PROJET PILOTE 2025 - CAMION CUISINE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Considérant que la Municipalité de Blue Sea a reçu une demande d'un propriétaire de camion cuisine (foodtruck);

Considérant que la Municipalité de Blue Sea aimerait faire un projet pilote avant d'en permettre sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Houde et résolu,

Que le conseil autorise la présence temporaire de camion cuisine (foodtrucks) à titre de projet pilote sur le territoire de la municipalité à condition d'avoir une autorisation écrite de la direction ou du service d'urbanisme de la municipalité, aux conditions suivantes :

- Un maximum de trois (3) camions cuisine (foodtrucks) sur des propriétés, et ce sur tout le territoire de la municipalité ;
- Les autorisations seront accordées selon l'ordre de réception des demandes écrites contenant les renseignements requis ;
- Les sites doivent être situés dans le périmètre urbain de la municipalité et sinon être sur la même propriété où il y a déjà un commerce ;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- Les camions cuisine (foodtrucks) doivent être conformes à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);
- Les sites doivent être munis d'un nombre de bacs à ordures, recyclage et compost suffisant et doivent demeurer propres en tout temps ;
- L'exploitation de cette activité ne doit pas se faire en contravention à toute réglementation de la municipalité portant sur les nuisances ou sur la paix et l'ordre ;
- Les sites doivent être aménagés de façon que les clients puissent se stationner de façon sécuritaire ou aux endroits permis par la Loi et la réglementation ;
- Cette activité ne sera autorisée que du 1er juillet au 31 octobre 2025 inclusivement ;
- À la fin de cette période, les sites doivent être remis dans l'état où ils étaient auparavant et doivent être propres et libres de toute nuisance ;
- En cas de contravention aux présentes conditions, la municipalité peut en tout temps révoquer l'autorisation d'exploiter un camion cuisine (foodtrucks) sur un site.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

800 SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Monsieur le conseiller Michel Houde se retire à 19h20.

2025-07-159

AUTORISATION DE DÉPENSE – DON À L'ACTIVITÉ CHORALIES 2025

Considérant que l'activité Choralies 2025 s'est tenue le 7 juin dernier et a été un succès;

Considérant que cet événement est très apprécié de la population de Blue Sea;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et résolu,

Que la municipalité autorise une dépense au montant de 200,00 \$ comme don pour l'activité Choralies 2025.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Monsieur le conseiller, Michel Houde réintègre son siège à 19h21.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2025-07-160

AUTORISATION DE DÉPENSE – BLUE SEA EN FÊTE

Considérant que Blue Sea en Fête se tiendra les 4, 5 et 6 juillet prochain;

Considérant que la municipalité doit payer les factures reliées à cet évènement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Dénommé et résolu,

Que la municipalité autorise une dépense au montant de 18 000,00 \$ plus les taxes applicables aux différents fournisseurs pour l'organisation de Blue Sea en Fête.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire attribué par le département des finances.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-07-161

AUTORISATION DE DÉPENSE – ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS DE BLUE SEA

Considérant qu'une demande a été faite de la part de l'organisation de participation des parents de Blue Sea afin de vendre des sacs de croustilles à la municipalité pour les évènements à venir;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller et résolu,

Que la municipalité autorise une dépense au montant de 67,69\$ pour l'achat des sacs de croustilles à l'organisme de participation des parents de Blue Sea.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Selon l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, je, soussignée madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Blue Sea, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants au budget 2025 pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée

Julie Thérien

Directrice générale, greffière-trésorière

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Monsieur le conseiller Marc Lacroix informe les contribuables du souper au profit de la clinique Santé de Gracefield le 12 juillet prochain, les billets sont en vente au bureau municipal de Blue Sea, Cayamant, Lac-Sainte-Marie, Bouchette

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

La période de questions se tient de 19h28 à 19h37.

2025-07-162

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Lacroix et résolu que la séance soit levée à 19h38.

Monsieur le maire Laurent Fortin, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale,
greffière-trésorière

Laurent Fortin

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Laurent Fortin, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale, greffière et trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Laurent Fortin
Maire